



DE
SANSSAC L'EGLISE
Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 24 février 2023 à 20h30

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal des décisions du 27 janvier 2023
- Avenant n°1 du marché de travaux construction de la nouvelle mairie lot n°2 "maçonnerie"
- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Adoption des nouveaux tarifs de l'entente intercommunale à compter du 1er janvier 2023
- Tarifs de la cantine pour les familles à compter du 1er avril 2023
- Modification des temps de travail pour les agents de l'école
- Paiement des heures complémentaires pour les agents de l'école

Etaient présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence et JAMMES Sandrine.

Avait donné pouvoir : Madame DURAND Claudine à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine à Monsieur BARRET Denis, Monsieur COSME Vincent à Madame CHACORNAC Emmanuelle

Absent : Néant

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie/ DGS

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire BERAUD Jean-Yves ouvre la séance à 20 h30.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

AR Prefecture

043-214302333-20230331-2023_12B-DE
Reçu le 05/04/2023

Affaire n° 1 : Adoption du procès-verbal des décisions du 27 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2023 n'ayant été transmis dans les temps, son adoption est reportée au prochain conseil municipal.

Affaire n° 2 : 2023- 5 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction de la mairie du lot 3 maçonnerie entreprise Arnaud BTP

Rapporteur : M. CHALAND et Jean-Yves BERAUD

Suffrages exprimés : 11 voix pour

3 voix contre : GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille et GIRAUD Corinne

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie à la SAS Arnaud BTP.

Les travaux de déconstruction ont débuté le 28 novembre 2022. Au cours de ces travaux de déconstruction, il a été constaté que le mur situé dans l'angle sud/est en mitoyenneté avec la propriété de Mr et Mme ROY présentait des fragilités structurelles qui ont nécessité la mise en œuvre d'un contrefort sur le chaînage d'angle et le confortement d'un mur de refend.

Ces prestations ont fait l'objet d'un devis de la SAS Arnaud BTP en date du 21 décembre 2022 impliquant un avenant au marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie. Cet avenant a une incidence financière de 4 374,50 € HT soit 5 249,40 € TTC correspondant à 1.75% du marché de travaux initial et 0,5% du montant total des travaux. Le prix global et forfaitaire du lot n°3 - Maçonnerie, dont a SAS Arnaud BTP est le titulaire, est désormais de 253 674,84 EHT soit 304 409,81 € TTC. Une moins-value interviendra sur le lot 1 démolition.

La durée globale du chantier reste inchangée.

Suite à cet exposé, Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction de la mairie du lot 3 "maçonnerie". Messieurs GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille et Madame GIRAUD Corinne votent contre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire a signé l'avenant n°1.

Affaire n° 3 : 2023-6 - Approbation du compte de gestion 2022

Rapporteur : Mme ALBARET Jeannine

Suffrages exprimés : 14 voix pour

Après présentation du compte de gestion 2022 par Madame ALBARET, à l'unanimité des voix, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AR Préfecture

043-214302333-20230331-2023_12B-DE
Reçu le 05/04/2023

Affaire n° 4 : 2023-7 - Approbation du compte administratif 2022

Rapporteur : Mme ALBARET Jeannine

A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour

Approuve le résultat de la section de fonctionnement à 290 894,05€ et le résultat de la section d'investissement à 477 963,32 €

Affaire n° 5 : 2023-8 - Affectation du résultat 2022

Rapporteur : Mme ALBARET Jeannine

Suffrages exprimés : 14 voix pour

Il s'agit d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 comme le prévoit la comptabilité M57. Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 290 894,05 € et un excédent de financement de la section d'investissement de 38 368,18€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter 190 894,50€ à l'article 002 de la section de fonctionnement et de virer 100 000 € à l'article 1068 de la section d'investissement.

Affaire n° 6 : 2023-9 - Adoption des nouveaux tarifs de l'entente

Rapporteur : M. BERAUD Jean-Yves

Suffrages exprimés : 11 voix pour

3 abstentions : Mme FELGINES Florence, Mme JAMMES Sandrine et Mme DELMAS Marie-Claude

La conférence intercommunale s'est réunie le 30 novembre 2022. A cette occasion une nouvelle grille tarifaire a été proposée par la ville du Puy-en-Velay. Le prix du repas "primaire sans pain" qui est l'option choisie par la commune de Sanssac l'Eglise lui sera facturée 5,31€ HT à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la nouvelle grille tarifaire de l'entente.

Affaire n° 7 : Tarifs de la cantine pour les familles à compter du 1er avril 2023

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire

Le conseil municipal ne souhaite pas modifier les tarifs de la cantine pour les familles. Cette affaire n'est donc pas soumise aux votes et ne fait pas l'objet d'une délibération.

Affaire n° 8 : 2023-10 - Modification des temps de travail pour les agents de l'école

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour

AR Suite à la nouvelle répartition des temps de travail pour les agents de l'école, le conseil municipal décide de réajuster leur nombre d'heures annuels tel que précisé dans la délibération correspondante.

043-214302333-20230331-2023_12B-DE
Reçu le 05/04/2023

La séance est levée à 23 heures.

SANSSAC L'EGLISE, le 3 mars 2023

La secrétaire de séance



Emmanuelle CHACORNAC

Le maire,



BERAUD Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20230331-2023_12B-DE
Reçu le 05/04/2023